



Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet de
la [Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est](#) et de la [DRAAF](#)

11 décembre 2024

BILAN MAÏS 2024

Cliquez sur le sommaire pour accéder directement au paragraphe



[Présentation du réseau d'épidémiosurveillance](#)

[Pression biotique](#)

- Ravageurs
- Maladies

[Facteurs de risque phytosanitaire](#)

- Ravageurs
- Maladies
- Flore adventice

[Bilan par bioagresseur](#)

- Limaces
- Mouches
- Vers gris
- Taupins
- Corvidés (et autres oiseaux)
- Pucerons
- Pyrale
- Chrysomèle des racines du maïs
- Sangliers et blaireaux

Ce logo est un indicateur sur les résistances aux substances actives couplées à un bioagresseur.

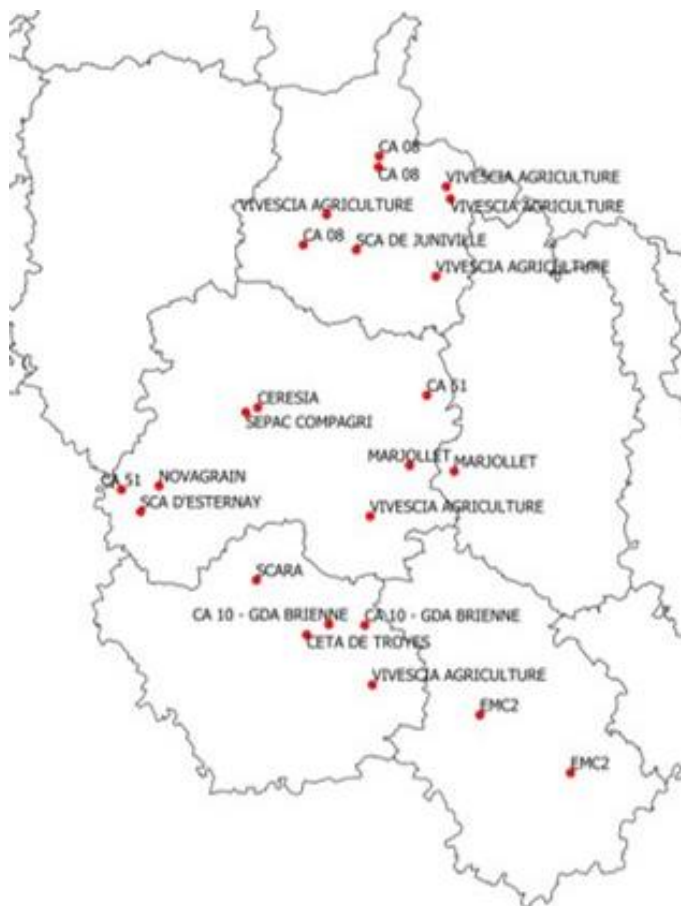


Vous trouverez des éléments complémentaires dans le lien ci-dessous :

[Rapports techniques sur les résistances en France – R4P \(r4p-inra.fr\)](#)

1 Présentation du réseau d'épidémiosurveillance

Durant la campagne d'observation 2024, 24 parcelles ont été suivies dans la région Champagne-Ardenne. Voici ci-dessous la cartographie des parcelles observées ainsi que la liste des partenaires engagés dans ce réseau 2024.



Partenaire	Commune	Département
CA 08	LA FRANCHEVILLE	Ardennes
CA 08	PRIX-LÈS-MÉZIÈRES	Ardennes
CA 08	ACY-ROMANCE	Ardennes
CA 10 - GDA BRIENNE	CRÉSPY-LE-NEUF	Aube
CA 10 - GDA BRIENNE	PRÉCY-NOTRE-DAME	Aube
CA 51	TRÉFOLS	Marne
CA 51	VERRIÈRES	Marne
CERESIA	TOURS-SUR-MARNE	Marne
CETA DE TROYES	PINEY	Aube
EMC2	BONNECOURT	Haute Marne
EMC2	JONCHERY	Haute Marne
MARJOLLET	SAINT-JEAN-DEVANT-POSSESSE	Marne
MARJOLLET	BRABANT-LE-ROI	Meuse
NOVAGRAIN	LA VILLENEUVE-LÈS-CHARLEVILLE	Marne
SCA DE JUNIVILLE	CHARBOGNE	Ardennes
SCA D'ESTERNAY	LA NOUE	Marne
SCARA	ORMES	Aube
SEPAC COMPAGRI	PLIVOT	Marne
VIVESCIA AGRICULTURE	VILLERS-DEVANT-MOUZON	Ardennes
VIVESCIA AGRICULTURE	BAZEILLES	Ardennes
VIVESCIA AGRICULTURE	SPOY	Aube
VIVESCIA AGRICULTURE	CORNY-MACHÉROMÉNIL	Ardennes
VIVESCIA AGRICULTURE	THÉNOGUES	Ardennes
VIVESCIA AGRICULTURE	MAROLLES	Marne

2 Pression biotique

a. Ravageurs du maïs

	Fréquence	Intensité	Evolution par rapport à 2023
Vers gris	0	0	=
Limaces	2	2	>
Taupins	1	1	=
Oscinies	0	0	=
Zabre	0	0	=
<i>Sitobion avenae</i>	1	0	=
<i>Rhopalosiphum padi</i>	1	0	=
<i>Metopolophium dirhodum</i>	1	0	=
Cicadelles	0	0	<
Acariens	0	0	=
Cirphis	0	0	=
<i>Autographa gamma</i>	0	0	=
<i>Diabrotica virgifera</i>	1	1	>
Pyrale	1	1	<
Oiseaux	2	2	=
Rongeurs	0	0	=
Sangliers	1	2	=
Blaireaux	1	1	=

b. Maladies du maïs

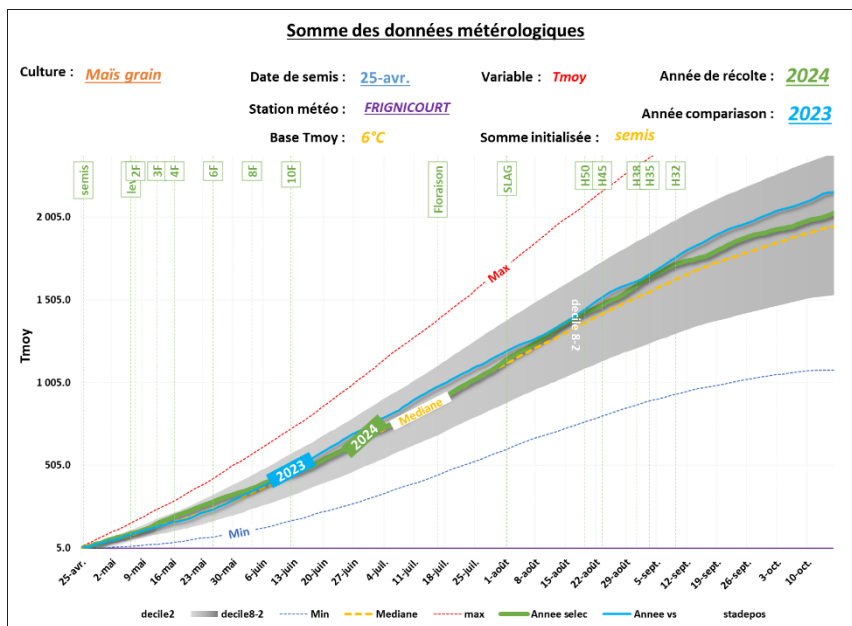
	Fréquence	Intensité	Evolution par rapport à 2023
Fonte des semis	0	0	=
Charbon commun	1	1	=
Coup de feu fusarien	1	1	<
Fusariose des tiges	0	0	=
Fusariose des épis	1	1	=
Helminthosporiose maydis	0	0	=
Aspergillus	0	0	=
Rouille	0	0	=
Anthraxnose	0	0	=
Kabatiellose	0	0	=
Pourriture à Erwinia	0	0	=
Mildiou	0	0	=
Viroses	0	0	=

3 Facteurs de risque phytosanitaire

a. Ravageurs du maïs

Le mois d'avril a été relativement frais et humide, les premiers semis ont pu se réaliser sur la dernière décade d'avril et ont pu progresser rapidement. Les derniers semis se terminent sur fin mai voire juin dans les marais et en vallées, en zones plus humides.

Comme le montre le graphique des cumuls de températures en base 6-30°C, l'année 2024 est assez proche de la médiane sur l'ensemble du cycle du maïs. Le retard pris au semis ne sera pas compensé ce qui va induire des récoltes tardives à la fois pour les maïs fourrages mais aussi pour les maïs grain.



b. Maladies du maïs

Le charbon commun (*Ustilago maydis*) a été observé sur 6 parcelles du réseau (à partir de la floraison). Il était présent à un niveau d'intensité faible sur une des parcelles.

Les fusarioses sur épis n'ont pas été observées dans le réseau. Néanmoins, le climat pluvieux tout au long du cycle (et aussi pendant la floraison du maïs, stade de sensibilité) a été favorable à la contamination et au développement de fusarium, et particulièrement de *Fusarium graminearum*. Elles ont pu être observées en parcelles agriculteurs ou dans les essais variétés. Les récoltes tardives sont un facteur aggravant de la situation sanitaire aussi bien en maïs fourrage qu'en maïs grain.

En dehors du réseau d'observations BSV, des coups de feu fusariens ont également été observés cette année, cela est provoqué par l'envahissement des vaisseaux par le mycélium du *Fusarium liseola* (*F. verticillioides*, *F. proliferatum* et *F. temperatum*) qui provoque une sénescence rapide des plantes.

c. Flore adventice du maïs

Les interventions pour le désherbage sont parfois compliquées pour des difficultés d'accès et de portance dans les parcelles. Le désherbage mécanique est difficile à mettre en œuvre dans ce profil d'année humide car les passages créent souvent des conditions favorables à la levée des graines qui se trouvent en surface ou les adventices déchaussées repiquent aisément.

Il est important de signaler la progression en fréquence du datura dans les parcelles de maïs mais aussi dans les abords de parcelles ou chemins.

4 Bilan par bioagresseur

a. Limaces

Du fait de l'automne/hiver humide et d'un printemps toujours humide, l'indice de risque cumulé simulé par le modèle limaces/ACTA est très élevé. 23 observations sont effectuées sur les parcelles du BSV. La quasi-totalité des observations font état de dégâts entre la levée et jusqu'à 6 feuilles du maïs : 60% des observations remontent des dégâts qui peuvent concerner jusqu'à 20% des pieds. Une parcelle est attaquée à plus de 20% des pieds. Dans certaines parcelles, cela a pu entraîner des re-semis.

b. Mouches

Concernant les mouches, *Geomyza tripunctata* ou *Delia platura* (communément appelée la mouche des semis) n'ont pas été observées sur le réseau.

c. Vers gris

5 parcelles ont fait l'objet d'observation mais aucune parcelle n'a fait l'objet d'attaques de vers gris, (*Agrotis ipsilon* et *Agrotis segetum* ou *Scotia ipsilon* et *Scotia segetum*) ou de *Luperina* (*Luperina testacea*).

d. Taupins

7 parcelles du réseau ont fait l'objet d'une vingtaine d'observations. 3 parcelles ont présenté des traces de présence de taupins (1 % des pieds touchés). Les dégâts sont restés limités en fréquence et en intensité.

e. Corvidés (et autres oiseaux)

Les corneilles et corbeaux freux sont toujours présents en 2024 avec des fréquences et des intensités d'attaques proches de 2023 voire légèrement inférieures mais n'impactant pas nécessairement les mêmes secteurs géographiques. Les dates de semis décalées dans le temps de même que la « protection des semences » qui évolue significativement à la hausse et les pratiques agronomiques (même si jugées peu efficaces à elles seules) sont certainement des éléments d'explications des niveaux d'attaques contenus cette année. Néanmoins, les oiseaux restent la principale cause de re-semis du maïs et le premier ravageur en termes d'impact des maïs de la région. 10 parcelles ont fait l'objet d'observations régulières depuis le semis jusqu'à 8F du maïs (soit début juillet). Les 2/3 des observations mentionnent des dégâts de corvidés pouvant aller de 1% jusqu'à 20% des pieds touchés.

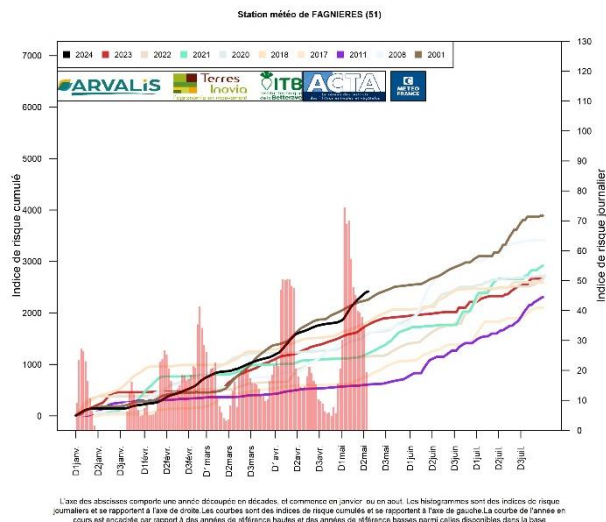
f. Pucerons

1) *Metopolophium dirhodum*

80 observations ont été effectuées à partir du 18 mai jusqu'à la fin août. 50 % des observations font état de l'absence de puceron. Leur présence a été très contenue et est toujours restée en-deçà des seuils indicatifs de risque.

2) *Sitobion avenae*

75 observations ont pu être effectuées à partir du 28 mai jusqu'à la fin août. A l'image des pucerons du feuillage, 60 % des observations font l'état d'absence de puceron. Leur présence a été très contenue et est toujours restée en-deçà des seuils indicatifs de risque.



3) *Rhopalosiphum padi* (sur épis et sur panicule)

19 observations ont pu être effectuées à partir du 3 juin jusqu'à la fin août. 100 % des observations font état d'une absence de pucerons. Pour rappel, il n'y a pas de seuil indicatif de risque pour cette espèce de pucerons.

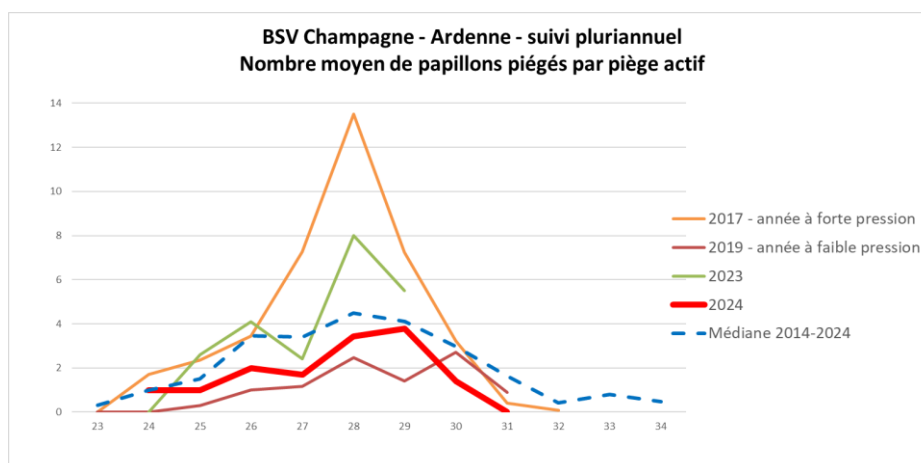
g. Pyrale

Il n'y a pas de suivi de chrysalidation effectué en Champagne-Ardenne.

La pyrale demeure un ravageur important du maïs. En moyenne, sur les parcelles non protégées, on compte 10,08 % des pieds attaqués sous ou au-dessus de l'épi. C'est un niveau de dégât suffisant pour occasionner des pertes de rendement et une éventuelle dépréciation de la qualité « sanitaire » des productions (maïs grain comme maïs fourrage). Les dégâts causés par les foreurs pouvant créer des portes d'entrée pour d'autres pathogènes comme les fusariums. Les premiers pièges delta à phéromone sont positionnés début juin et les premiers relevés sont effectués lors de la semaine 24 (autour du 12 juin). Les premières captures sont enregistrées dans les Ardennes et dans l'Aube autour de la mi-juin dès le début du relevé des premiers pièges. Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des captures relevées dans les 19 pièges déclarés.

Le graphique ci-contre présente la « dynamique » de vol observée en 2024 et en pluriannuel. Le « pic de vol » était assez difficile à déceler cette année mais on peut estimer qu'il a été atteint au cours de la semaine 29 avec en moyenne 3,78 papillons de pyrales piégés par piège actif. Le niveau de capture dans les pièges est assez modéré cette année. Les captures de pyrales ont été modérées tout au long de la campagne et le nombre de larves par plante à la récolte est faible.

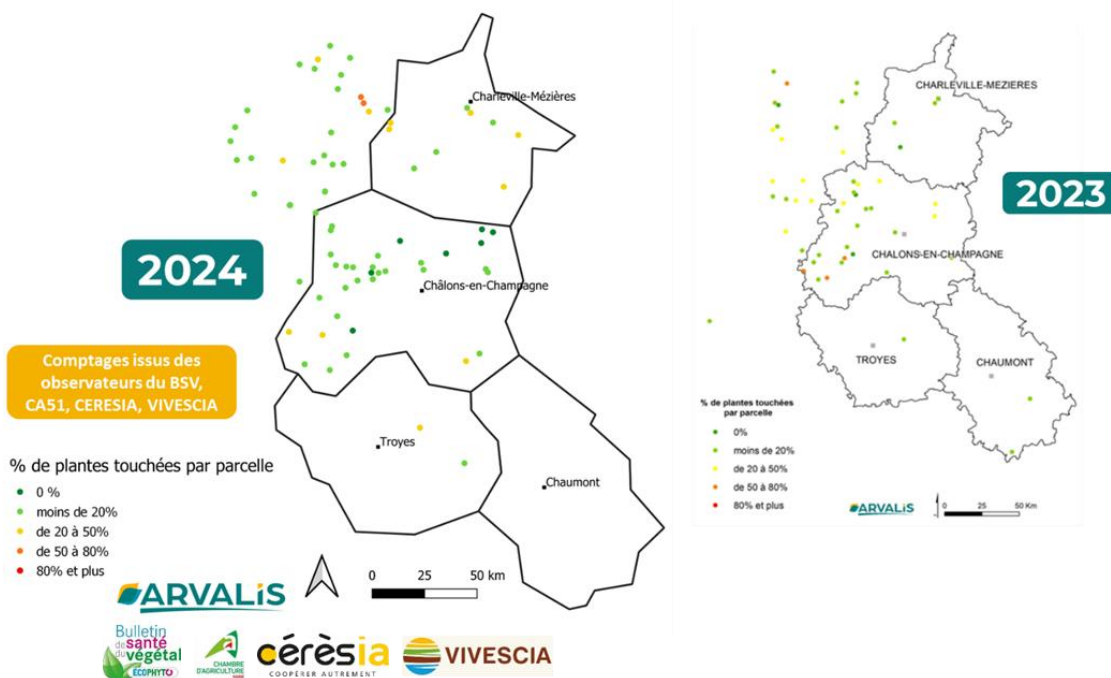
Cependant, en dehors des parcelles observées dans le cadre du BSV, les dégâts de pyrales provoquant des casses de tiges sont fréquemment signalés. Ces dégâts peuvent être accentués par les biomasses importantes observées cette année et des tiges de maïs parfois fines. Les dates de récoltes tardives et des conditions météorologiques (épisodes venteux et pluviométrie) sont également favorables à l'expression de ces symptômes en fin de cycle.



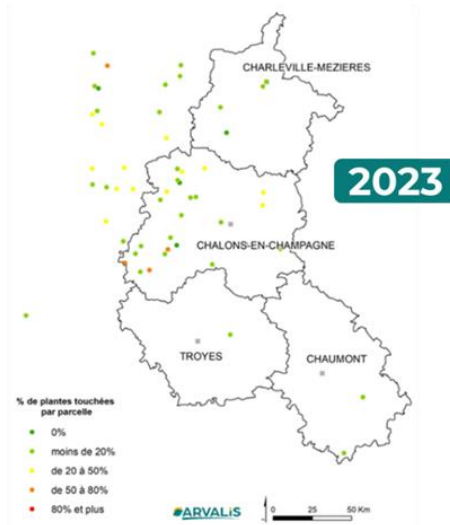
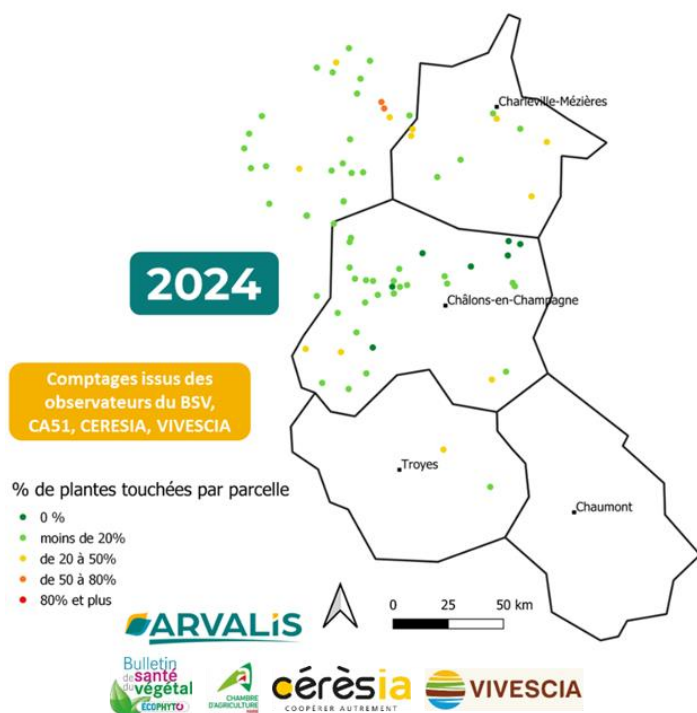
commune	code insee	sem 24 - 12/06	sem 25 - 19/06	sem 26 - 26/06	sem 27 - 03/07	sem 28 - 10/07	sem 29 - 17/07	sem 30 - 24/07	sem 31 - 31/07
THÉNORGUES	8446	0	0	0	0	1	0	0	0
VILLERS-DEVANT-MOUZON	8477	1	0	0	0	0	1	0	-
ACY-ROMANCE	8001	0	0	2	1	1	1	1	0
BONNECOURT	52059	0	-	-	0	-	9	2	-
CRÉSPY-LE-NEUF	10117	0	1	0	0	1	1	1	-
PRÉCY-NOTRE-DAME	10303	0	0	0	1	0	3	0	-
LA NOUE	51407	0	0	1	3	0	3	0	0
JONCHERY	52251	0	-	-	1	-	12	0	0
PINEY	10287	1	0	4	1	0	1	-	-
CHARBOGNE	8103		0	0	-	3	1	0	0
CORNY-MACHÉROMÉNIL	8132		1	1	2	-	11	0	0
TREFOLS	51579		0	0	0	0	1	1	0
MAROLLES	51352	-	-	-	3	3	5	-	-
SPOY	10374	-	-	-	-	2	1	0	2
VERRIERES	10406					13	3	2	-
LA VILLENEUVE-LÈS-CHARLEVILLE	51626						0	-	0
ORMES	10272							0	0
PLIVOT	51433								-
TOURS-SUR-MARNE	51577								0
nb total de captures		2	2	8	12	24	53	7	2
nb pyrales moyen/piège (pièges ayant piégé)		1	1	2	1.71	3.42	3.78	1.4	

Quelques observations de pontes sont effectuées mais restent en-dessous du seuil indicatif de risque de 10 % de plantes porteuses de ponte.

La carte ci-après présente le pourcentage de pieds de maïs touchés par la pyrale à l'automne 2024 en situation non protégée en fin de cycle. Sur l'ensemble des comptages réalisés en parcelles non protégées (46 parcelles), la moyenne des dégâts est de 10,08 % (allant de 0 à 46 %) pour la région Champagne-Ardenne.



La 2^{ème} carte ci-après présente la population larvaire à l'automne 2024 exprimée en nombre moyen de larves par plante par parcelle. Plus la population larvaire est importante, plus le risque de présence de pyrales en 2025 est élevé pour les maïs de la parcelle observée et les parcelles voisines, sans préjuger des méthodes prophylactiques qui pourraient être mises en œuvre durant cet automne/hiver comme le broyage fin des cannes et des bas de tiges de maïs et/ou le labour.



L'analyse des données montre un niveau de la population larvaire dans les parcelles non protégées plus faible par rapport à l'automne 2023 pour toute la région.

Le nombre moyen de larves par pied sur les parcelles NON PROTEGEES est de 0,10 (46 parcelles) contre 0,19 (32 parcelles) l'année dernière.

h. Chrysomèle des racines du maïs

Cette année, 12 pièges ont été suivis sur la période estivale. Le relevé hebdomadaire des pièges est proposé dans le tableau ci-dessous.

commune	code insee	sem 27 - 03/07	sem 28 - 10/07	sem 29 - 17/07	sem 30 - 24/07	sem 31 - 31/07	sem 32 - 07/08	sem 33 - 14/08	sem 34 - 21/08	sem 35 - 28/08	sem 36 - 4/09	sem 37 - 11/09	sem 38 - 18/09
MAROLLES	51352	0	0	0	-	-	-	-	-	-			
VILLERS-DEVANT-MOUZON	08477		0	-	-	-	-	-	-	-			
SPOY	10374		0	0	0	-	1	0	0	-			
BONNECOURT	52059			0	0	-	0	-	0	-	0	0	0
TRÉFOLS	51579			0	0	-	-	0	0	0	-		
BAZEILLES	08053			0	0	-	0	0	1	0	0	0	1
LA FRANCHEVILLE	08180				0	-	1	1	0	0	0	0	0
PRIX-LÈS-MÉZIÈRES	08346				2	24	82	70	45	265	71	13	12
TOURS-SUR-MARNE	51577					1	-	17	-	-	13	14	
LA VILLENEUVE-LÈS-CHARLEVILLE	51626					-	-	-	-	-	-	-	-
CORNY-MACHÉROMÉNIL	08132					1	-	-	-	-	-	-	-
VERRIÈRES	51610			0	0	-	0	0	0	-	0		
total captures/semaine		0	0	0	2	26	84	88	46	265	84	27	13

La moitié des pièges, soit 6 pièges se sont révélés actifs et ont piégés entre 1 et 265 (!) chrysomèles par semaine. Au-delà du site historique de Prix-les-Mézières (08), d'autres pièges dans les Ardennes sont actifs : 1 piège à La Francheville (parcelle proche de Prix-les-Mézières), 1 piège à Corny-Machéroménil (Nord de Rethel), 1 piège à Bazeilles (secteur Sedan). Dans les autres départements : 1 piège à Spoy (10) (secteur Bar sur Aube), 1 piège à Tours-sur-Marne (51) (entre Epernay et Châlons-en-Champagne) sont également faiblement actifs.

Le réseau de pièges a été étoffé cette année ce qui peut expliquer en partie le plus grand nombre de captures.

Le tableau ci-dessous reprend les recommandations en cas de capture de chrysomèle.

Risque de nuisibilité de la chrysomèle du maïs selon la parcelle		Pas de capture	Faibles captures sur pièges à phéromone <100 ad./piège/an	Captures significatives sur pièges à phéromone >100 ad./piège/an	Changement de type de piège	Très faibles captures sur pièges jaunes <0.5 adultes/piège/jour	Faibles captures sur pièges jaunes 0.5 à 5* adultes/piège/jour	Captures significatives sur pièges jaunes >5*adultes/piège/jour <i>Valeur indicative</i>
+	Stress hydrique faible	Pas de recommandation concernant l'ITK	Pas de maïs l'année n+1 dans la parcelle où les 1ers individus ont été capturés en année n (& dans les parcelles contiguës cultivées en maïs l'année n)	Pas de maïs 1 an sur 6		Pas de maïs 1 an sur 4	Pas de maïs 1 an sur 4 <i>+ éventuelle protection insecticide au semis**</i>	Pas de maïs l'année suivante
+++	Stress hydrique fort			Pas de maïs 1 an sur 5		Pas de maïs 1 an sur 3	Pas de maïs 1 an sur 3 <i>+ éventuelle protection insecticide au semis**</i>	Pas de maïs l'année suivante
Surveillance		Pièges à phéromone (PAL)			Pièges jaunes (= pièges chromatiques Ph. AM)			
Echelle de mise en œuvre		Territoire	Parcelle(s)	Petite région agricole	Parcelles			
		Toutes la France sauf...	Foyers situés en : Bourgogne Ile de France Lorraine Nouvelle Aquitaine Occitanie Champagne Ardenne	Alsace [Sundgau, Kochersberg, Outre-forêt] Rhône-Alpes [Plaine de l'Ain, Dombes, Bièvre, Terre Froide, Marais de Lavours, plaine de Valence] Secteurs Angoulême PACA	Alsace [Plaine d'Alsace] Rhône-Alpes [Grésivaudan, Combe de Savoie, marais de Bourgoin-Jallieu]			

i. Blaireaux et sangliers

Les sangliers et les blaireaux sont également des ravageurs qui causent des dégâts importants sur les parcelles de maïs mais plutôt sur la fin de cycle. Il existe peu de solution de lutte en dehors des clôtures physiques et de la régulation des populations.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles.

Observations : Arvalis - Institut du Végétal, ATPPDA, Cérésia, CETA de l'Aube, CETA de Champagne, CETA Craie Marne Sud, Chambre d'Agriculture des Ardennes, Chambre d'Agriculture de l'Aube, Chambre d'Agriculture de la Marne, Chambre d'Agriculture de la Haute-Marne, COMPAS, CRISTAL UNION, DIGIT'AGRI, EMC2, EIMR Marjollet Regis, ETS RITARD, FREDON Grand Est, ITB, NOVAGRAIN, SCA de Juniville, SCA d'Esternay, SCARA, SEPAC – Compagri, SOUFFLET Agriculture, TEREOS, Terres Inovia, VIVESCIA.

Rédaction : Arvalis Institut du Végétal, FREDON Grand Est, ITB et Terres Inovia.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est.

Dans une démarche d'amélioration continue de qualité de la surveillance biologique du territoire, la DRAAF assure un contrôle de second niveau sur l'ensemble du processus d'élaboration des BSV.

Coordination et renseignements : Mariama CORBEL - mariama.corbel@grandest.chambagri.fr